



Christelle  
**DANGLA**  
Consultante-Formatrice



Management de proximité  
Communication  
Secrétariat  
Bureautique

## CALENDRIER DES FORMATIONS EN INTER-ENTREPRISES

Nombre de participants minimum pour l'ouverture de la session de formation : **4 personnes**

Nombre de participants maximum pour l'ouverture de la session de formation : **10 personnes**

Délai d'accès à la formation : **10 jours avant la date prévue sur le calendrier. Ce délai permet d'organiser les sessions de formation dans de bonnes conditions et de pouvoir choisir la salle en fonction du public et des éventuels handicaps.**

**Les sessions dont le maximum de stagiaires est atteint, et les éventuelles sessions annulées ou reportées seront précisées au fil de l'eau.**

Intitulé de la formation	Nombre de jours	Dates	Lieu
COMMUNIQUER EFFICACEMENT	5 jours	18 au 22 mai 2020	KYRIAD PRESTIGE 116 avenue de Magudas 33700 MERIGNAC
CONDUITE DE REUNIONS	2 jours	10 et 11 décembre 2020	
PRENDRE LA PAROLE EN PUBLIC AVEC CONFIANCE	2 jours	19 et 20 novembre 2020	
RELATION ASSISTANT(E)/MANAGER	2 jours	14 et 15 septembre 2020	
SAVOIR REDIGER DES DOCUMENTS PROFESSIONNEL	2 jours	3 et 4 décembre 2020	
TECHNIQUES D'ACCUEIL	2 jours	10 et 11 septembre 2020	
MAÎTRISER LES REGLES ESSENTIELLES DE L'ORTHOGRAPHE	3 jours	2 et 3 juillet 2020	
OPTIMISER SON TEMPS ET SON ORGANISATION	2 jours	7 et 8 septembre 2020	
ORGANISER ET STRUCTURER SES IDEES AVEC LE MIND MAPPING	2 jours	17 et 18 décembre 2020	
APPRENDRE A GERER SON STRESS	2 jours	3 et 4 juin 2020	
SAVOIR LACHER PRISE ET PRENDRE DU REcul	2 jours	25 et 26 juin 2020	
DEVELOPPER SA CONFIANCE EN SOI	2 jours	9 et 10 juillet 2020	

TFS ASSISTANTE - Christelle DANGLA

15 rue la ronde des charmes – 33460 MACAU – Mobile : 06.61.22.53.21 – [www.tfs-assistante.com](http://www.tfs-assistante.com) – E.mail : tfsassistante@orange.fr

N° Siret : 510 936 065 00026 - Code APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°72 33 07699 33 auprès du Préfet de la région Nouvelle Aquitaine. Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Membre d'une association agréée par l'administration fiscale acceptant à ce titre le règlement des honoraires par carte bancaire ou par chèque libellé à TFS ASSISTANTE. Titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle.